



Un an après les élections, l'activité parlementaire en chiffres

Le Parlement européen est une machine essentielle de l'usine de production de législation communautaire. Directives et règlements européens sont issus du travail conjoint du Parlement et du Conseil de l'Union européenne (représentant les Etats membres). La Commission européenne fournit la matière première, à savoir les projets de loi. Démonstration, en chiffres, de l'intensité de l'activité parlementaire.

Un an après leur élection, il est difficile de juger le travail des 736 députés européens à l'aune de statistiques. Néanmoins, cela peut donner une idée de ce qui se passe dans l'hémicycle à Strasbourg ou Bruxelles : débat des propositions de lois, amendements, recherche de compromis avec les Etats membres...

De juillet 2009 à juillet 2010, on peut comptabiliser :

- **58 séances plénières** à Strasbourg et Bruxelles, à raison de 4 séances par session
- **392 heures de présence dans l'hémicycle**, dont 6 % de ce temps consacré aux opérations de vote
- **3 séances solennelles** avec l'ancien dissident puis président tchèque Václav Havel, les représentants de l'association Memorial pour la remise du Prix Sakharov et le vice-président américain Joe Biden
- **599 propositions de résolutions**
- **135 votes sur des procédures législatives** et 291 votes non législatifs
- **5 728 amendements** soumis